

SÉCURITÉ

Journées de la sécurité routière au travail

25 MAI 2023



Du 22 au 26 mai 2023 se déroulent les journées de la sécurité routière au travail. Elles ont pour objectif d'informer et sensibiliser les entreprises sur la prévention des risques routiers.

Le risque routier professionnel est ainsi identifié comme un des risques prioritaires du quatrième Plan santé au travail 2021-2025 et comme une priorité de la politique de la sécurité routière.

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2021



Les chiffres-clés

En 2021, le risque routier professionnel, c'est un accident de la route lié au travail toutes les 10 minutes.

56 390 personnes sont victimes d'un accident* de la route lié au travail

12 610 victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)

43 780 victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)

Source : CNAM/MSA

c'est **12,3%** des accidents du travail

Source : CNAM/MSA

c'est **35%** des accidents du travail mortels

Source : CNAM/MSA/ONISR

454 personnes tuées

dont **308** lors d'un accident de trajet et **146** lors d'un accident de mission

Source : ONISR

15% des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission

Source : CNAM/MSA/ONISR

89% des accidents de trajet ont lieu **sur la route** ! (ex autre cause : chute de plain-pied sur le trottoir)

* Dans l'ensemble du document, ne sont dénombrés que les accidents ayant occasionné au moins 4 jours d'arrêt de travail.
Sources : Les indicateurs présentés sont construits à partir des données de la Caisse nationale de l'assurance maladie - risques professionnels (CNAM), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation - Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

[En savoir plus et participer](#)